



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2021_45002_0015

A Marseille, le 4 novembre 2021

Direction de la Mer

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Travaux maritimes de modernisation du bassin du Roucas Blanc

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Nous vous informons que plusieurs questions ont été posées en cours de consultation ; vous trouverez les réponses ci après.

Question 16, posée le 2 novembre 2021

La mise en œuvre d'habitats artificiels doit elle prévoir une désinstallation au bout de 4 ou 5 ans? Ou doit elle est être considérée comme permanente et donc à la charge du gestionnaire à la fin des suivis (écologiques et techniques) ?

Réponse 16, transmise le 4 novembre 2021

La mise en place des habitats artificiels dans le milieu marin doit être réversible, donc démontable. Cependant il n'est pas demandé de chiffrer cette désinstallation dans le cadre de la consultation.

Question 17, posée le 2 novembre 2021

L'ensemble pontons passerelles sont présentés sur l'annexe 2.2. Nous souhaiterions des détails du ponton de jonction entre buse d'avivement et quai poids représenté sur la coupe DD du plan 2.4. Doit on prendre en compte la fourniture? si oui définir

Réponse 17, transmise le 4 novembre 2021

Il n'y a pas, à ce stade, plus de détail sur la jonction entre la buse d'avivement et la quai de la digue intérieure.

Le ponton de jonction entre passerelle Nord et le quai de la digue intérieure fait effectivement partie de la prestation demandée, fourniture comprise, dans le prix 2309. A charge de l'entreprise de proposer une solution technique.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Aucune modification des documents de la consultation.

La date limite de remise des offres prévue le 17 novembre 2021 à 16h est maintenue.